



École
de la Forêt

FORMULAIRE D'ABSENCES PROLONGÉES

Date : _____

Nom de l'élève

Groupe

Sera absente ou absent : _____
Dates de l'absence

Motif de l'absence

À l'autorité parentale :

- *Vous comprendrez qu'en vertu de l'article 14 de la loi sur l'instruction publique qui stipule : «Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire...»*

Le parent et l'élève assumeront entièrement les conséquences liées à cette absence. Il est entendu que l'enseignant n'a aucune obligation dans la reprise des notions, examens ou tous autres éléments manqués pendant cette absence. Lors du retour, il est de la responsabilité de l'élève et de ses parents de s'assurer que les leçons et travaux manqués seront réalisés par l'élève afin de ne pas nuire à ses apprentissages.

Signature du père

Signature de la mère

Signature de la direction